

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 536

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

536

Domaine public

Les soutiers de la science

Grève sur le tas au Cern: une dizaine de nettoyeuses manifestent contre leurs conditions de travail et mettent l'accent en particulier sur leur salaire: 6,37 francs suisses de l'heure.

Les grands patrons du Cern, les professeurs Adams et van Hove, deux physiciens de réputation internationale, feignent de n'être pas concernés: n'ont-ils pas sous-traité le nettoyage à des entreprises privées? c'est donc avec les responsables de ces entreprises-là que les problèmes doivent être négociés...

L'astuce est un peu grosse.

Comme toutes les organisations internationales, le Cern est confronté à d'importantes difficultés budgétaires dues à la volonté d'économies des Etats membres. Il faut bien trouver une cible à des compressions budgétaires devenues inéluctables. Ici comme ailleurs, ce sont les moins bien lotis qui supportent l'essentiel de la crise.

On a en effet multiplié le recours aux sous-traitances, aux maisons de travail intérimaire, pour les travaux les moins qualifiés et pour quelques autres tâches, nettoyeurs, mais aussi dessinateurs, électriciens.

Le bénéfice de l'opération est double: en un premier temps, on économise la différence de salaire entre le secteur privé et le secteur public, différence non négligeable pour ce type d'activité. Puis on met en concurrence, de façon draconienne, les sociétés intéressées qui, pour emporter le contrat, font encore pression sur les salaires. Tout ceci en lieu et place des négociations salariales classiques avec ses propres salariés, négociations qui sont toujours délicates pour des institutions publiques.

Le Cern n'a pas le monopole de ce procédé: les

réfugiés chiliens engagés par l'entreprise à laquelle le BIT sous-traite ses cafétérias gagnaient royalement 800 francs par mois, plus le repas de midi!

Et l'Etat de Genève supprime peu à peu ses équipes de nettoyeurs, remettant l'entretien des bâtiments à des entreprises privées.

Mais la situation géographique du Cern lui permet de pousser encore plus loin son avantage: l'employeur des grévistes, Sinet SA, est une entreprise suisse, mais ses employés sont tous des frontaliers auxquels les autorités suisses, jouant sur le statut international du Cern, n'accordent pas de permis de travail.

Patrons suisses, ouvriers étrangers travaillant sans papiers réguliers sur territoire international, toutes les conditions sont remplies pour permettre l'exploitation maximum!

Selon les syndicats chrétiens et la CFDT, les salaires versés par la maison suisse sont inférieurs à ceux que versent les entreprises françaises travaillant également au Cern.

Le déroulement et le démarrage de la grève ont encore renforcé cette impression selon laquelle les employés étaient livrés sans défense au bon vouloir du Cern et de Sinet SA: une gréviste est fouillée et retenue pendant trois heures par la police privée du Cern; elle sera licenciée selon la procédure la plus expéditive — sa carte d'entrée lui sera simplement retirée! Et dernier signe de dérision, les nettoyeuses non grévistes, mais également payées 6,37 francs de l'heure, signeront une lettre publiée par les journaux au long de laquelle elles prennent «spontanément» la défense de leurs «chers patrons».

La recherche sur les structures de la matière est certainement importante, mais quand elle se double d'un tel mépris pour ceux qui nettoient l'anneau dans lequel les particules s'entrechoquent, l'inquiétude est de mise.

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 536 6 mars 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Pierre Gilliard
Yvette Jaggi
Victor Ruffly